



RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00039

Numéro SIREN : 321 562 415

Nom ou dénomination : NOVANCES - DECHANT ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2015 sous le numéro de dépôt A2015/001873

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....  
..... VILLEFRANCHE - TARARE



294601

**Dénomination :** NOVANCES - DECHANT ET ASSOCIES  
**Adresse :** 119 rue Michel Aulas 69400 Limas -FRANCE-  
**n° de gestion :** 1981B00039  
**n° d'identification :** 321 562 415  
**n° de dépôt :** A2015/001873  
**Date du dépôt :** 04/08/2015

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du  
15/06/2015



294601

81339

**NOVANCES**  
**Société par actions simplifiée au capital de 2 100 000 euros**  
**Siège social : Le Parc Millésime**  
**119, rue Michel Aulas**  
**69400 LIMAS**  
**321 562 415 RCS VILLEFRANCHE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 15 JUIN 2015**

Déposé au Greffe  
du Tribunal de Commerce  
de VILLEFRANCHE-TARARE  
le 4 juin 2015  
sous le n°

Le quinze juin deux mille quinze  
A 14 heures

2015/1873

Les associés de la société NOVANCES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au cabinet, NOVANCES, Parc de Crécy, 13 rue Claude Chappe 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DECHANT, en sa qualité de Président de la Société.

la société RANIA EXPERTISE AUDIT COMMISSARIAT (REAC), Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est *absente*

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 50727 actions sur les 50734 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

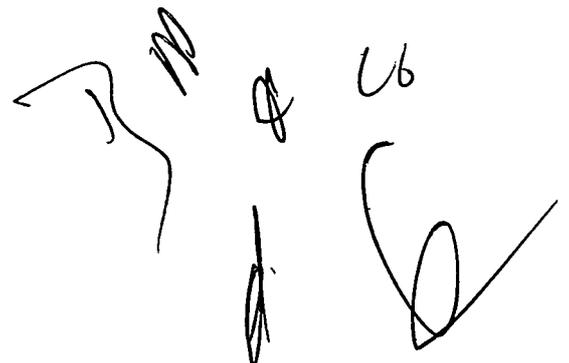
- Lecture du rapport du Président,
- Démission de Madame Karine LORENZO, de ses fonctions de Directrice Générale,
- Nomination de Monsieur Julien DUPRAZ, en qualité de Directeur Général,
- Nomination de Monsieur Gauthier RAVAT, en qualité de Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Madame Karine LORENZO de son mandat de Directeur Général et ce, à effet du 5 août 2015.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Handwritten signatures and initials in black ink, including a large stylized signature on the left, a smaller signature in the middle, and the initials 'Cb' on the right.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du président, décide de nommer en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée et ce à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2015 :

Monsieur Julien DUPRAZ  
Né le 25 février 1984 à GLEIZE (69400)  
De nationalité française  
Demeurant 325 Avenue Joseph Balloffet 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE  
Expert-Comptable

Ce dernier, spécialement agréé en qualité de nouvel associé, par délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2015, a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les présentes fonctions et que rien ne s'opposait à l'exercice desdites fonctions.

Il disposera des mêmes pouvoirs de direction et de représentation légale de la société que le Président et sera soumis aux mêmes limitations.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## TROISIEME RESOLUTION

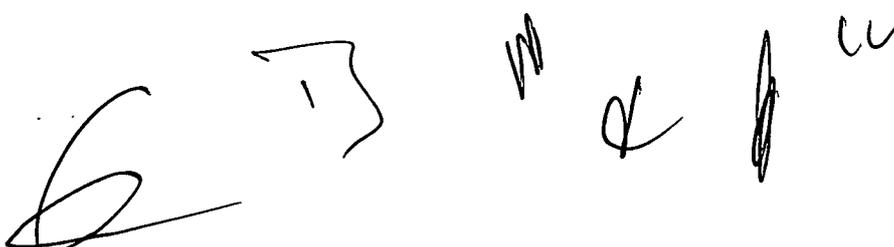
L'Assemblée générale, sur proposition du président, décide de nommer en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée et ce, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2015 :

Monsieur Gauthier RAVAT  
Né le 4 août 1981 à LYON 9<sup>ème</sup>  
De nationalité française  
Demeurant 1 rue Commandant Charcot – Immeuble Bouton d'Or – Allée numéro 3  
69005 LYON  
Expert Comptable

Ce dernier a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les présentes fonctions et que rien ne s'opposait à l'exercice desdites fonctions.

Il disposera des mêmes pouvoirs de direction et de représentation légale de la société que le Président et sera soumis aux mêmes limitations.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

A series of handwritten signatures and initials in black ink, including a large stylized signature on the left, a bracket-like mark, and several smaller initials and scribbles to the right.

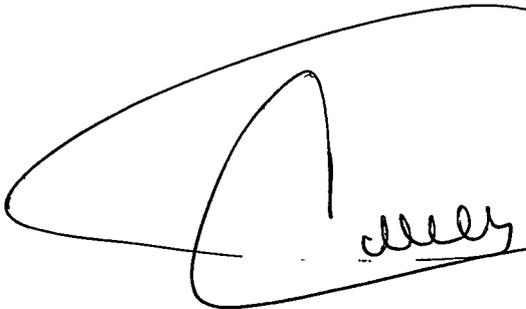
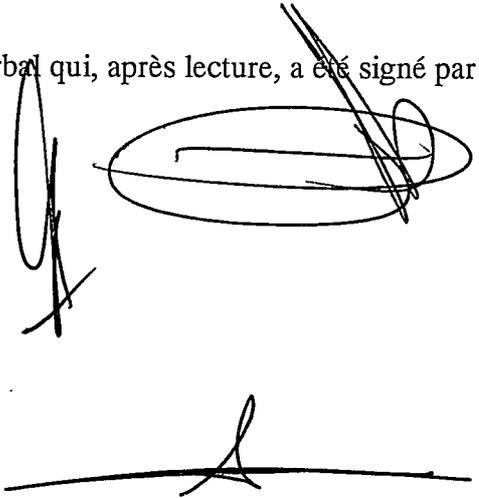
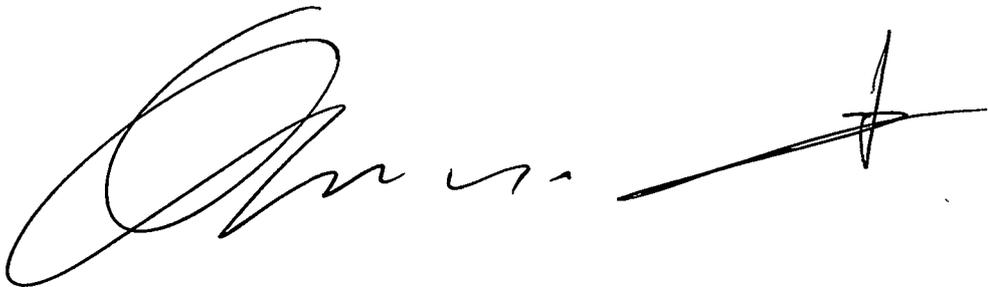
**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by the word "dell" written in a cursive script.A handwritten signature in black ink, featuring a vertical line on the left and a large, horizontal oval shape on the right, with a diagonal stroke crossing through the oval.A handwritten signature in black ink, consisting of a large, complex loop followed by a horizontal line and a vertical stroke.